Image not found or type unknown

[Changemt Assurance Emprunteur] REFUS !

Par **lerouxjul**, le **12/06/2018** à **20:08**

Bonjour à tous,

Nous avons souhaité profiter de l'Amendement Bourquin (Loi Sapin 2) pour changer d'assurance emprunteur et voila que notre banque nous refuse ce droit sans raison en prétextant que l'on ne rentre pas dans le champs d'application.

Voici la réponse de la banque, si vous comprenez quelque chose :

Image not found or type unknown

Il s'agit d'un prêt immo souscrit il y a 5 ans qui finance (via une SCI) un bâtiment à usage mixte (habitation principale et local pro) le tout dans le même bâtiment.

La loi indique pourtant bien qu'elle s'applique aux prêts qui sont consentis par toute personne physique ou morale pour financer un bien à usage professionnel et d'habitation, ce qui parfaitement notre cas.

Que pensez vous de la réponse de la banque, car on ne sait même pas s'ils s'agit d'un refus ou d'une acceptation, sur quoi ils s'appuient pour motiver leur décision, bref, on ne comprend rien.

Si vous pouvez nous aider,[smile9]

Merci par avance ! [smile25]

[fluo]Edit de la modération : image retouchée, pas de publicité, merci...[/fluo]

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **20:05**

Bonjour
Sci ok, mais QUI est l'assuré ?

D'autre part, on peut lire qu!ils résilient ce contrat, rien nd vous empêche donc de le remplacer ?/

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés